Recensement 2015 des comités ou groupes de réflexion éthique en Bourgogne/Franche-Comté

Résultats

Cécile Cornet
Chargée de mission Réseau ComEth

Méthode

- Recensement du 12/01/2015 au 31/01/2015
  - Formulaire en ligne Google Drive® envoyé par e-mail
- Base des établissements sanitaires et médico-sociaux en BFC issue du FINESS
  - Établissements sanitaires, EHPAD, structures accueillant et hébergeant des personnes handicapées services d'addictologie (CSAPA)en Bourgogne et Franche-Comté
  - Réseaux et maisons de santé (liste non exhaustive)
  - HAD et SSIAD
  - Non prise en compte des accueils de jour et des services ambulatoires
- Demande de diffusion aux Fédérations: FHF, FHP, FEHAP et URIOPSS
- Définition CE pour aider le remplissage du questionnaire

Résultats

- **393** réponses enregistrées :
  - 137 comités d'éthique existants ou en projet recensés (88 CE existants, 47 projets);
  - 256 établissements ont répondu qu'ils n'avaient pas en leur sein de comité d'éthique ou de projet de création de comité d'éthique.

Après enquête de structuration et fonctionnement des CE existants :

- 126 comités d'éthique existants ou en projet recensés (79 CE existants, 47 projets)
- 267 établissements ont répondu qu'ils n'avaient pas en leur sein de comité d'éthique ou de projet de création de comité d'éthique

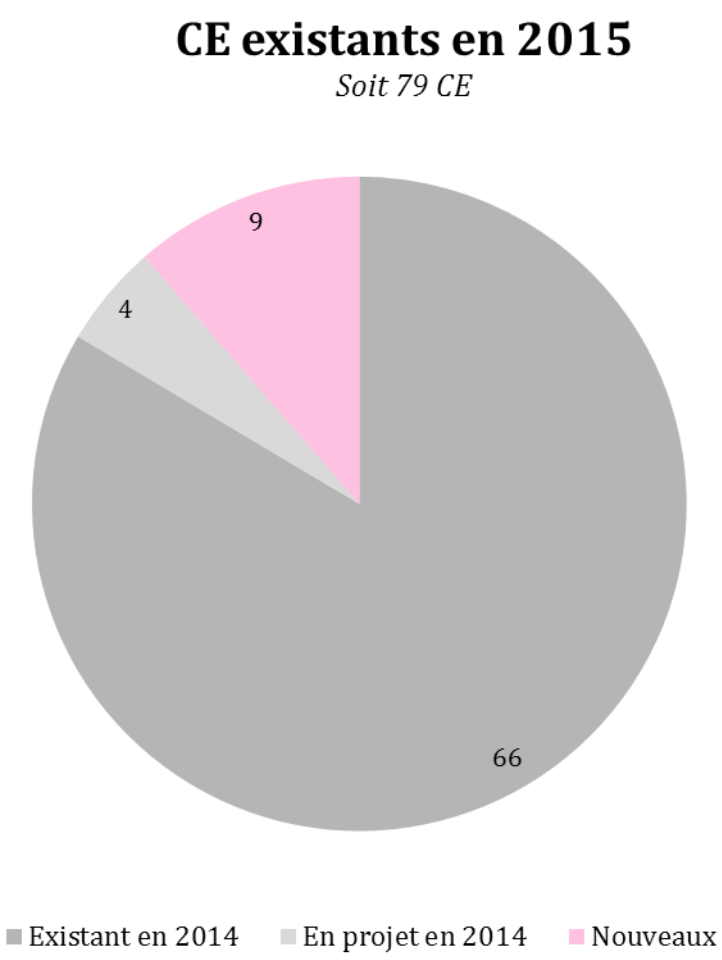
CE existants en 2015
Soit 79 CE
9
4
66
Existant en 2014
En projet en 2014
Nouveaux

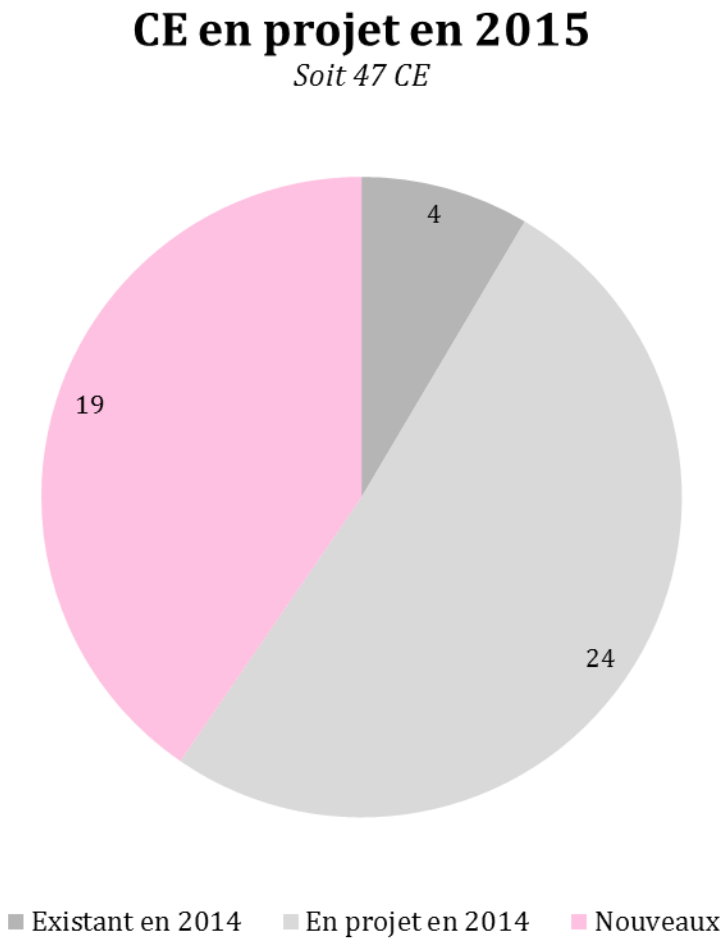
CE en projet en 2015
Soit 47 CE
4
19
24
Existant en 2014
En projet en 2014
Nouveaux

Résultats par département

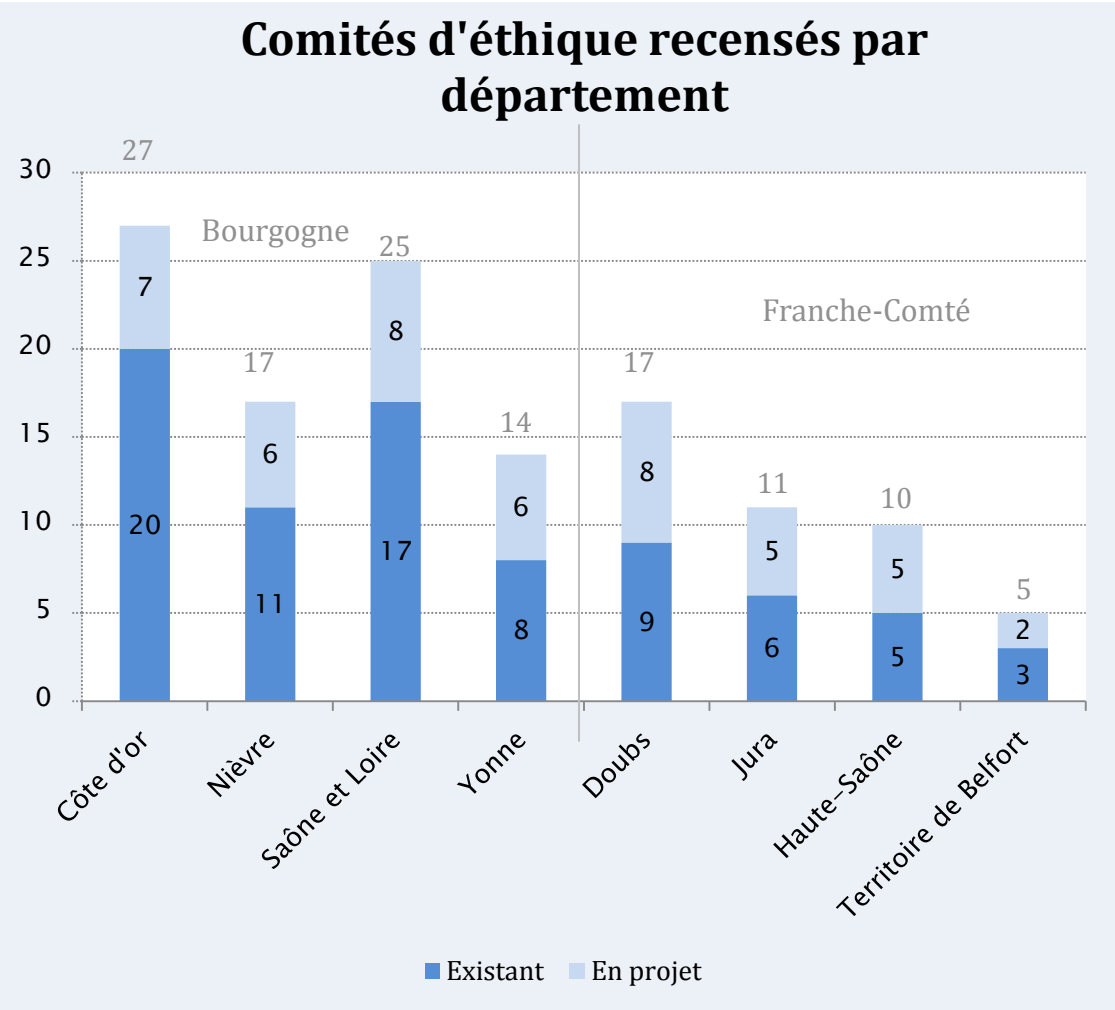

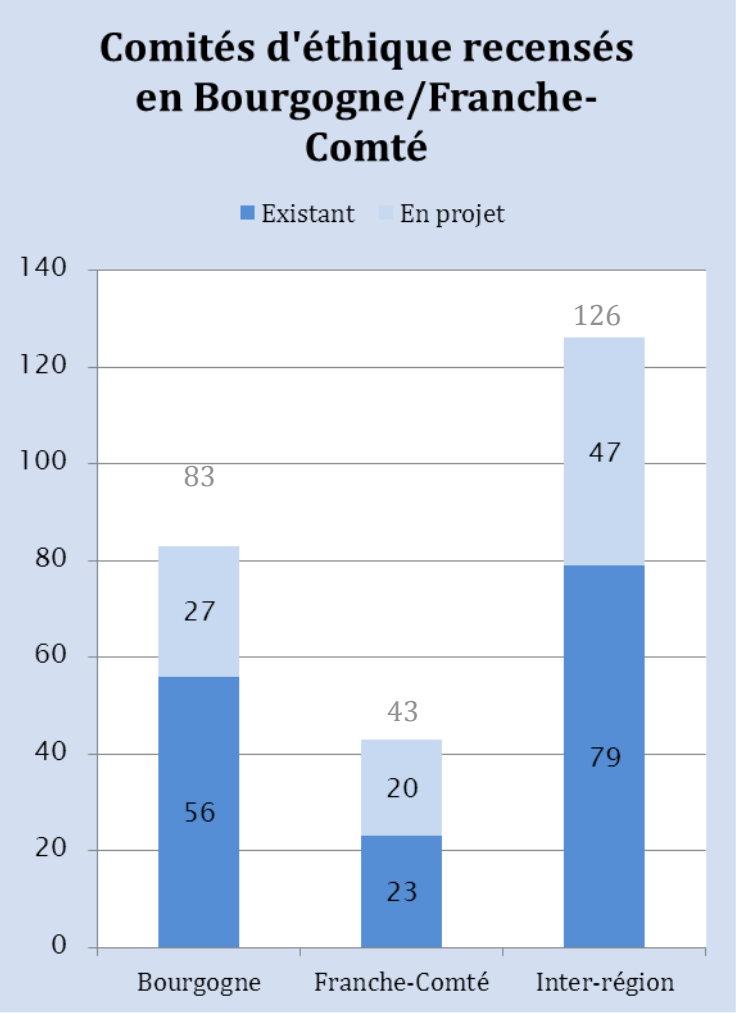

CE intra/inter

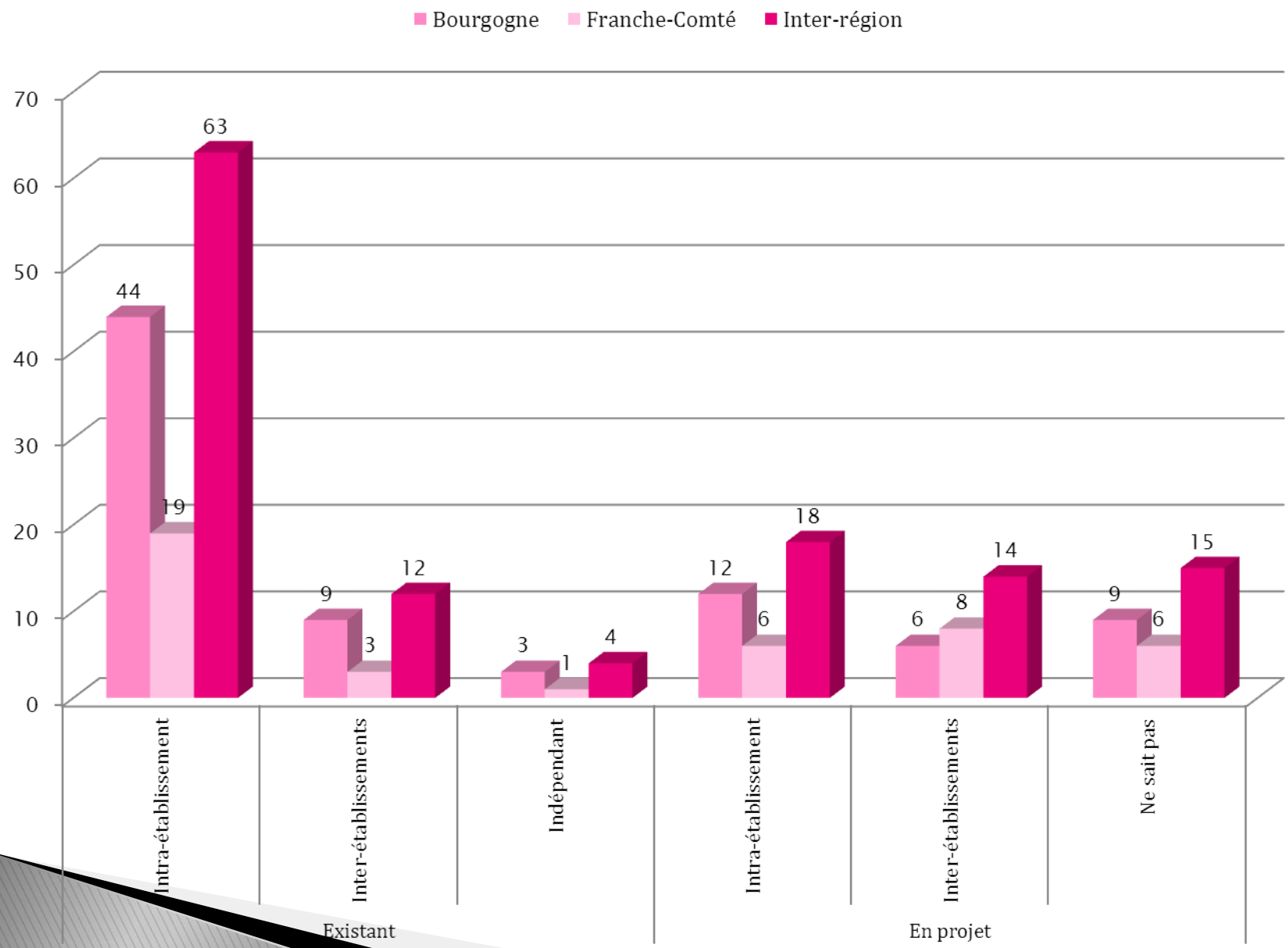

Répartition des CE par type d'établissement

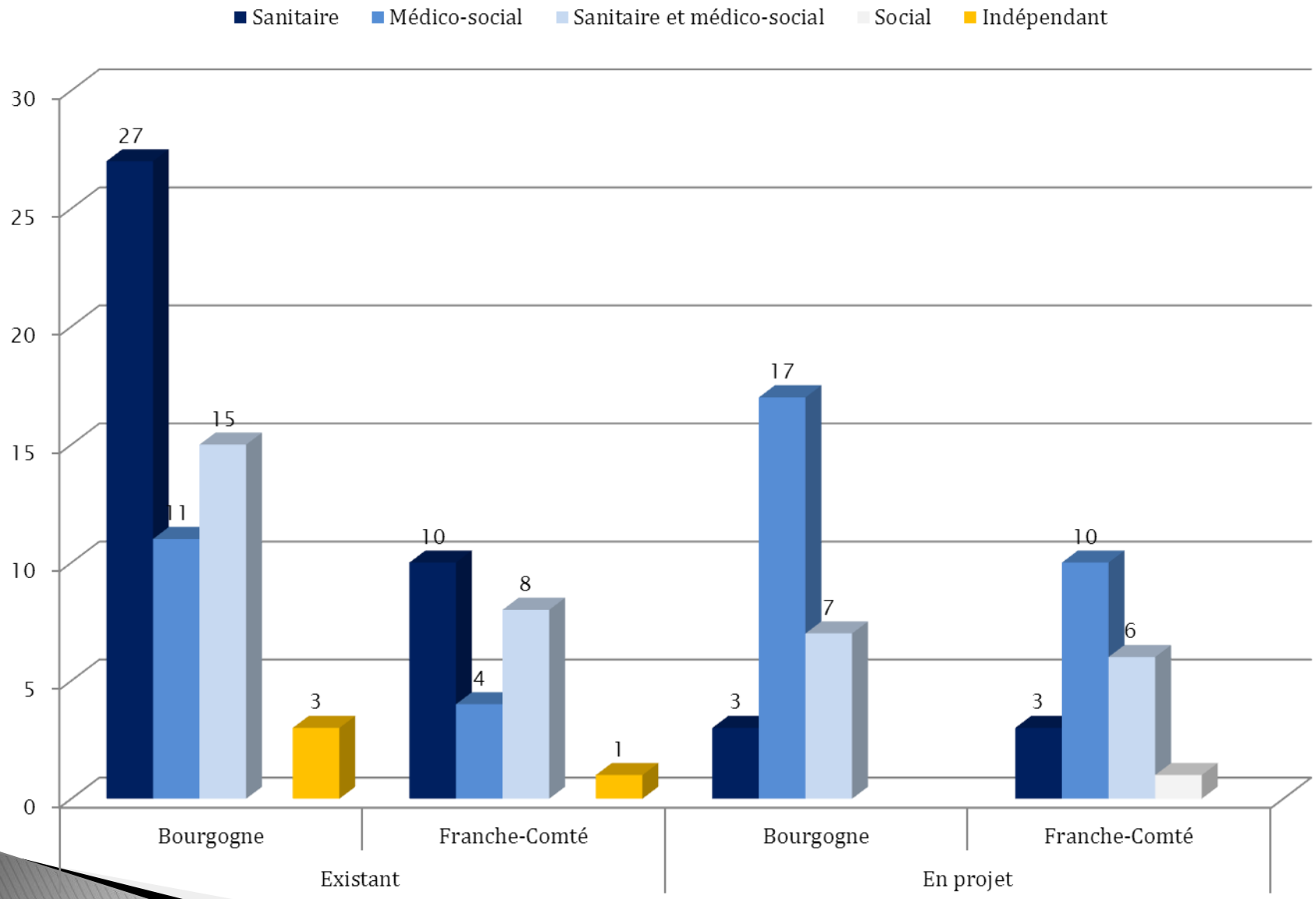

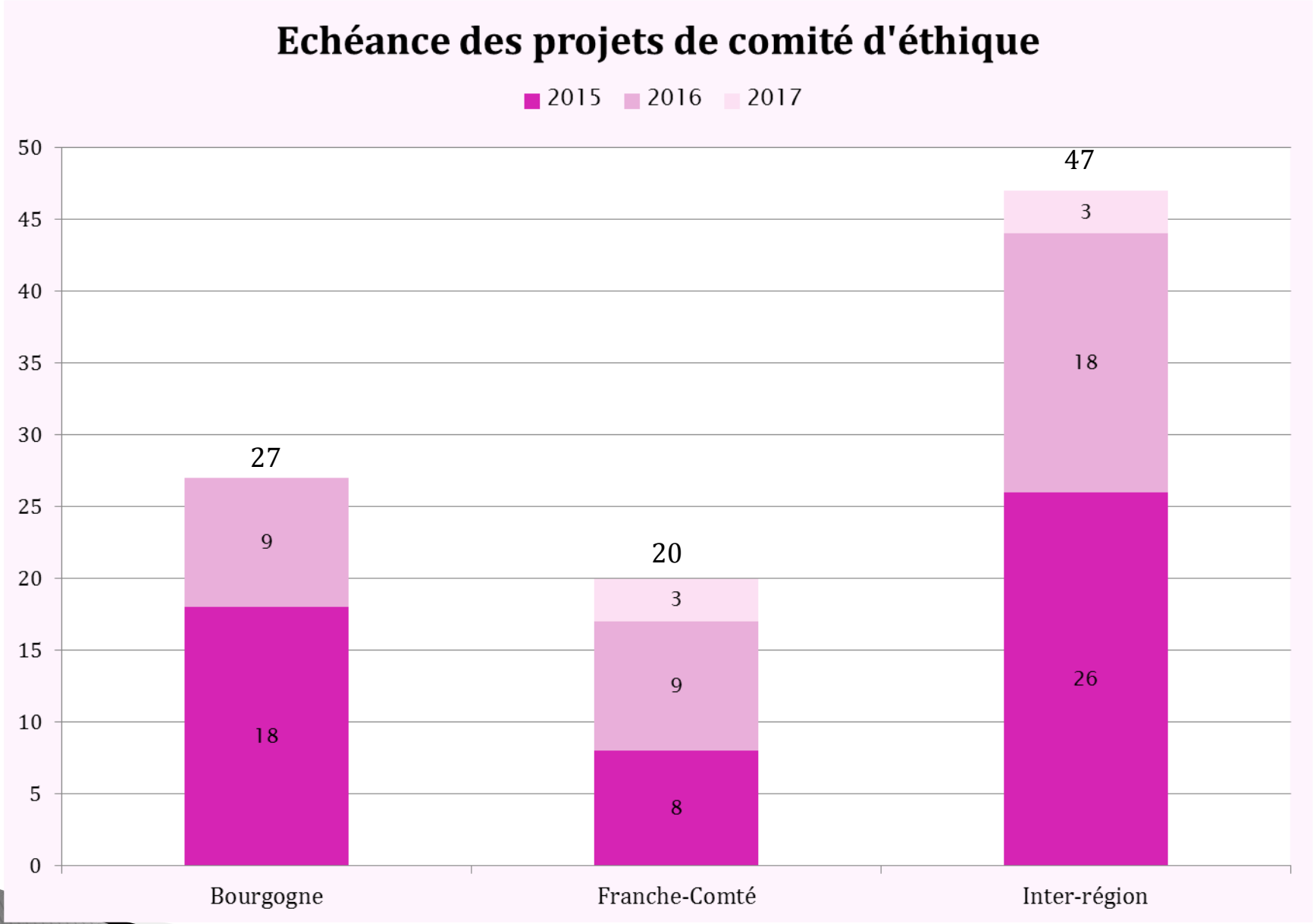
Echéance des projets de comité d'éthique
2015
2016
2017
50
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
27
9
18
20
3
9
8
47
3
18
26
Bourgogne
Franche-Comté
Inter-région

Etablissements n’ayant pas de comité d’éthique ou groupe de réflexion éthique

Raisons évoquées

- Manque de ressources nécessaires à l'instauration d'un CE : formation, compétences, moyens humains, temps... ;
- Absence de médecin pour coordonner le CE ;
- Pour les structures de petite taille, la mise en place d'un CE est jugée trop lourde à gérer ;
- D'autres projets sont plus urgents, prioritaires ;
- Certaines structures n'en ressentent pas le besoin de créer une instance formalisée ;
- Absence d'intérêt , CE comme étant un « énième comité », volonté de ne pas multiplier les instances ;
- Pour les établissements récents, un CE est l'aboutissement d'une démarche qu'ils n'ont pas encore entrepris ;
- Il existe un comité d'éthique au siège regroupant toutes les structures rattachées.

Comment traitent-ils les questions d'ordre éthique ?

- **en interne lors de :**
  - Réunion d'équipe pluridisciplinaire
  - Comité de pilotage de la démarche qualité
  - Réunion de direction ou réunion du conseil d'administration
  - Temps de transmission, réunion du personnel
  - En commission bientraitance
  - Réunion d'analyse de la pratique
  - Via les instances déjà en place (CME, comité qualité risque, CRUQPC, CVS)
  - Via les commissions thématiques

- **en externe en se référant :**
  - aux équipes mobiles de soins palliatifs
  - à des comités d'éthique externes indépendants ou présents dans des établissements de taille plus importante
  - au comité d'éthique du siège de l'organisme (structures appartenant à des groupes)

Conclusions du recensement 2015

- Difficulté à traiter les données malgré la définition donnée de ce qu'est un comité d'éthique dans le questionnaire

=> Importance de l'enquête relative à la structuration et au fonctionnement des Comités d'éthique